



Voies d'évacuation Liste de contrôle

Dans votre entreprise, les postes de travail, les locaux et les bâtiments peuvent-ils être toujours évacués rapidement et en toute sécurité?

Un incendie ou tout autre événement indésirable peut mettre en danger la vie des personnes présentes.

Les principaux dangers sont:

- le feu, la fumée, les fuites de gaz ou d'eau
- les voies d'évacuation inutilisables
- la perte d'orientation dans l'obscurité

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Conception des voies d'évacuation

1 **Le concept de vos voies d'évacuation** a-t-il été approuvé par les autorités (inspection cantonale du travail, police du feu)?

Les voies d'évacuation relèvent du champ d'application de l'ordonnance 4 relative à la loi sur le travail (art. 8).

- oui
 non

2 **L'état des voies d'évacuation** correspond-il toujours au concept approuvé?

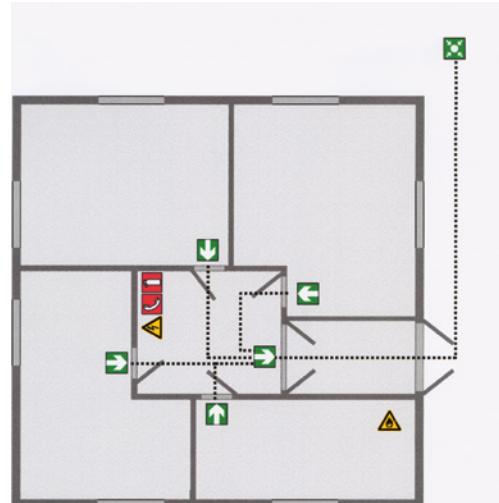
- oui
 non

3 En cas de **réaménagement** et de transformation de vos locaux, les autorités ont-elles été consultées?

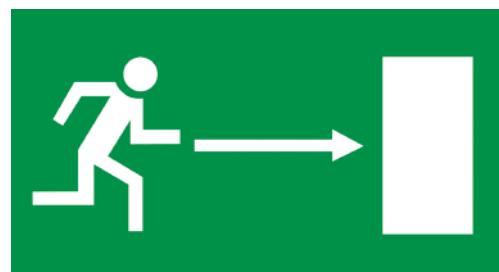
- oui
 non

4 Le concept actualisé de vos voies d'évacuation est-il **consigné** (par ex. plans d'évacuation par étage)?

- oui
 non



1 Plan d'étage avec indication des chemins de fuite et du matériel de secours.



2 Signaux indiquant les voies d'évacuation.



3 Voie d'évacuation avec porte s'ouvrant dans le sens de fuite.

Etat des voies d'évacuation

5 **Les plans d'évacuation** sont-ils affichés aux endroits stratégiques? (Fig. 1)

- oui
 non

6 Les voies d'évacuation sont-elles **fléchées clairement** et équipées des signaux de signalisation prévus à cet effet? (Fig. 2 à 4)

- oui
 en partie
 non

7 Les voies d'évacuation (portes et passages) sont-elles **dégagées** et libres de tout obstacle?

La largeur libre des voies d'évacuation à l'intérieur des bâtiments doit être d'au moins 1,2m.

- oui
 en partie
 non

8 Les voies d'évacuation peuvent-elles être empruntées **sans risque**?

Voir liste de contrôle «Voies de circulation pour piétons» (www.suva.ch/67001.f).

- oui
 en partie
 non

9 Les **portes** situées sur le trajet des issues de secours peuvent-elles être ouvertes sans clé et dans le sens de fuite à tout moment? (Fig. 3)

- oui
 en partie
 non

10 Les personnes ont-elles la possibilité de fuir facilement depuis le **sous-sol** et les **étages** (par ex. dans deux directions) en cas d'incendie?

- oui
 en partie
 non

11 L'**éclairage** des voies d'évacuation est-il en bon état?

- oui
 non

12 En cas de **panne de courant**, les voies d'évacuation sont-elles facilement reconnaissables?

- Signaux phosphorescents (fig. 4 et 5)
- Si nécessaire: éclairage de secours (fig. 6)

- oui
 non

- 13 Cette signalisation est-elle toujours en place et **en bon état**?
- 14 Les instructions à suivre en cas d'incendie sont-elles toujours en place dans les **lieux particuliers** (par ex. dans les ascenseurs)?

oui
 non

oui
 non

Organisation, formation, comportement

- 15 L'utilisation des voies d'évacuation est-elle intégrée dans le **plan de formation** de votre plan d'urgence?
- Voir liste de contrôle «Plan d'urgence» (www.suva.ch/67062.f).
- 16 Les **collaborateurs temporaires** et les **tiers intervenant dans votre entreprise** sont-ils informés des règles à observer en cas d'évacuation?
- 17 Un **responsable** contrôle-t-il périodiquement les voies d'évacuation ainsi que les dispositifs de sécurité correspondants (éclairage, portes des sorties de secours, portes coupe-feu)?

oui
 en partie
 non

oui
 en partie
 non

oui
 non

- 18 Les **instructions** et les **contrôles** sont-ils consignés?

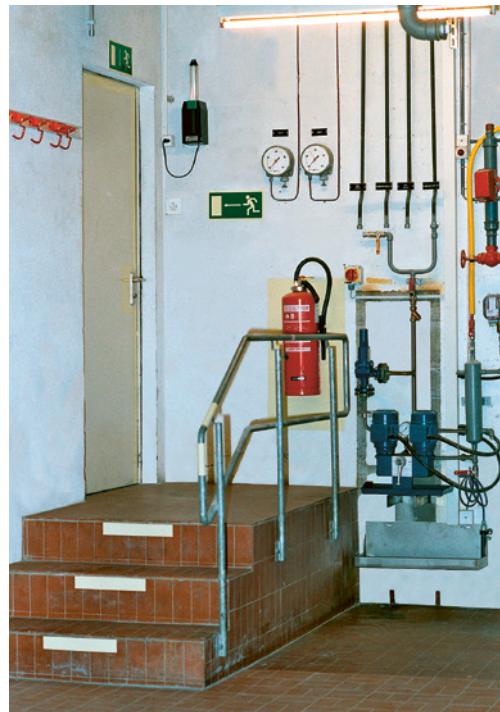
oui
 en partie
 non

- 19 Les supérieurs contrôlent-ils le **respect des règles de sécurité établies** et corrigent-ils les lacunes?

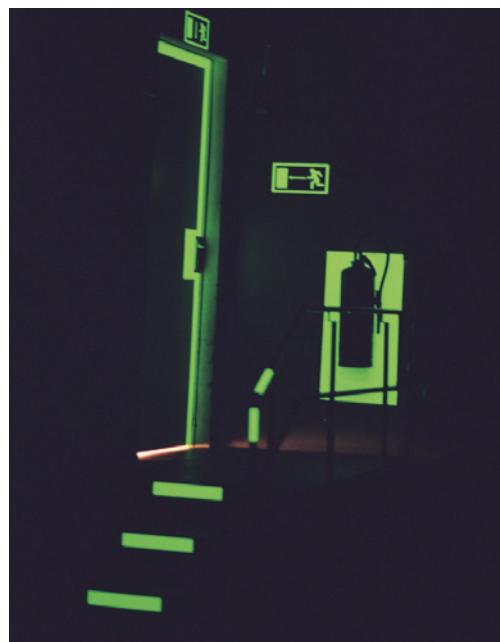
oui
 non

Exemples de points à contrôler:

- passages et voies d'évacuation dégagés
- ouverture et bon fonctionnement des portes



4 Exemple de fléchage avec bandes phosphorescentes (situation de jour).



5 Exemple de fléchage avec bandes phosphorescentes (situation de nuit).

Infos complémentaires

- Directives pour la sécurité au travail (CFST), art. 20 et 35 OPA, www.directives.cfst.ch
- Ordonnance 4 relative à la loi sur le travail (art. 8: Voies d'évacuation), www.admin.ch
- Commentaire de l'ordonnance 4 relative à la loi sur le travail (art. 8, chap. 2), www.seco.admin.ch (saisir Commentaire de l'OLT 4 dans le champ de recherche)
- Commentaire de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail (art. 15: Eclairage), www.seco.admin.ch (saisir Commentaire de l'OLT 3 dans le champ de recherche)

Si vous avez constaté d'autres aspects concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.



6 Exemple d'éclairage de secours.

Plan de mesures

Voies d'évacuation

Liste de contrôle remplie par:

Date:

Signature

Emplacements contrôlés:

Prochain contrôle le:

(recommandé: tous les 6 mois)

Edition: février 2015

Béférance: 67157 f



Renseignements: tél. 058 411 12 12, service.clientele@suva.ch

Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67157

Suva, case postale 287, 1001 Lausanne



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Financé par la CFST
www.cfst.ch